

- Membre affilié à la F.I.D.H. accréditée auprès de la Commission de l'O.U.A et de l'O.N.U.
- Membre Fondateur de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme.
- Membre de l'Association Internationale des Juristes et des Avocats-Experts-Consultants en Droits de l'Homme.

**Présidents d'Honneur à titre posthume :**

Dr. Félix MOUMIE	Rubens UM NYOBE
Ernest OUANDIE	Afana OSSENDE
Abel KINGUE	Monseigneur Albert NDONGMO

## **Affaire Théodore Iseleki BOTOKO, SUITE.**

### **LETTRE de Mr Théodore BOTOKO, le 22 février 2011, adressée au Professeur Kapet de BANA.**

Monsieur le Président,

Initialement fixé au 17 février, le procès intenté contre les éléments de la police qui m'ont délesté de mon champ de maïs à Bertoua a été renvoyé au 23 mars prochain, parce que les personnes incriminées se sont arrangées à boycotter l'audience. Il s'agit notamment de MM. ONOMO Dieudonné et AMBAK Augustin alias DJAMILA, tous inspecteurs de police au commissariat à l'Emmi-Immigration de Bertoua. Ces deux policiers malfrats pour m'intimider n'arrentent pas de me lancer des menaces de mort. Ils me prient de quitter le territoire camerounais avant qu'ils ne soient rattrapés par la justice. Selon eux, un réfugié n'a pas le droit de s'enrichir comme des nationaux. C'est ainsi que je vous prie de bien vouloir mobiliser vos équipes et de bien coordonner l'action pour une défense efficace de mes droits. Je remercie M MOMO Emmanuel de l'ODH qui s'active énormément pour mettre ces policiers voyous dans le pétrin. Veuillez également secouer le Haut commissariat pour les réfugiés (UNHCR) pour qu'il se mette de pleins pieds dans la bataille car sa passivité peut me causer des préjudices incommensurables. Je vis maintenant dans la clandestinité, craignant pour ma vie et pour celle de ma famille. Je demanderais à la Ligue camerounaise des droits de l'Homme de commettre un avocat pour la défense de mes droits et intérêts lors de la prochaine audience (23 mars 2011). Il serait mieux que le HCR me trouve un autre pays d'asile où je pourrais vivre tranquillement, en attendant mes derniers jours. Car les menaces deviennent de plus en plus sérieuses. Mes remerciements anticipés.

Théodore Botoko ISELEKI

Tél. (237) 22 62 31 78 / 99329524

YDE, Cameroun

### **Message électronique de Mr Jean Paul BWANA au Professeur Kapet de BANA, le 22 février 2011.**

Bonjour Mr Le secrétaire,

Si je peux avoir l'adresse de la Ligue de Paris, adresse mail

Par rapport à l'évolution du Procès de Théodore Iseleki, effectivement il s'est présenté à l'audience publique au Parquet de Bertoua le 18 février, malheureusement la partie adverse a brillé par son absence.

Selon les rumeurs parvenues à l'infortuné et qui nous ont été rapportées, Mr Théodore a reçu de menaces de mort sur son portable lui enjoignant de quitter le territoire Camerounais s'il tient à rester en vie.  
Le Président du tribunal a renvoyé l'audience au 23 mars prochain.

Il est à déplorer que Mr Théodore continue à comparaître sans l'assistance d'un avocat et assure seul sa défense.

Il y a lieu que la Ligue des droits de l'homme interpelle les autorités du HCR afin que lui soit commis un avocat à la barre, sa présence pourra certainement dissuader ses détracteurs dont il ne faut pas perdre de vue sont des hommes en arme.

Meilleurs sentiments

Pasteur Evangéliste Jean Paul BWANA Mes exhortations chrétiennes sont disponibles sur [www.journalchretien.net](http://www.journalchretien.net) [www.spcm.org](http://www.spcm.org) Google News QUE  
MON DIEU VOUS BENISSE

## **Message électronique de Maître Emmanuel MOMO, de l'Observatoire des Droits de l'Homme à Yaoundé, le 22 février 2011 adressé à Mr Jean Paul BWANA.**

Pasteur bonjour !

Nous avons essayé ces jours à faire ce que nous pouvions en faveur de Théodore. Je l'ai mis en contact avec le Directeur de Publication du quotidien LE JOUR qui l'a reçu en personne. Mais la farce, c'est l'absence à Bertoua de l'Accusation. Ce qui traduit à plus d'un titre, toute la bassesse de ces hommes et femmes qui croient pouvoir influencer le monde au rythme de leur fantasme. Non, non, cette époque est révolue. Soyons et restons positifs.

Théodore que j'ai eu au téléphone plusieurs fois m'a rassuré de ce qu'il a remis entre les mains du Président du Tribunal de Bertoua, la lettre signée du Professeur KAPET de BANA. C'est ce qui nous réjouit le plus.

En attendant, nous vous prions de lui transmettre le document joint. C'est en réaction à son vœu de s'engager dans l'Observatoire des Droits de l'Homme. Nous en prenons acte et lui ouvrons la porte. Les défis sont gigantesques et ensemble nous y parviendrons.

Que Dieu vous bénisse et soutienne dans la Vigne du Christ !

Emmanuel MOMO, c'est moi.  
79.98.35.19  
99.17.94.03

**LIGUE CAMEROUNAISE DES DROITS DE L'HOMME**  
**POUR LA DEFENSE DES LIBERTES FONDAMENTALES ET DU PLURALISME**  
**FONDATION CAMEROUNAISE des DROITS de l'HOMME et des LIBERTES (F.C.D.H.L.)**

- Membre affilié à la F.I.D.H. accréditée auprès de la Commission de l'O.U.A et de l'O.N.U.
- Membre Fondateur de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme.
- Membre de l'Association Internationale des Juristes et des Avocats-Experts-Consultants en Droits de l'Homme.

**Présidents d'Honneur à titre posthume :**

Dr. Félix MOUMIE	Rubens UM NYOBE
Ernest OUANDIE	Afana OSSENDE
Abel KINGUE	Monseigneur Albert NDONGMO

Objet : Affaire Théodore Iseleki BOTOKO  
Dossier n° 2010 – B1 – 584.

Le 06 février 2011.

Monsieur le Président du Tribunal de BERTOUA,

La Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme et les organisations de défense des libertés au Cameroun réitèrent leur protestation énergique contre les violations flagrantes des Droits de l'Homme et de la personne contenus dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, par le gouvernement camerounais qui perpétue la violence sur le paisible citoyen **Théodore Iseleki BOTOKO**, réfugié congolais, devant comparaitre arbitrairement devant le Parquet de Bertoua, le 18 février 2011, sans assistance des Nations Unies dont il est porteur de la carte de réfugié (n° CMR/PROT/YDE/C/03206/08) et librement accepté par le gouvernement camerounais, son pays de refuge.

Aussi, la Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme demande que la sécurité physique et matérielle de **Mr Théodore Iseleki BOTOKO** soit protégée par l'intervention urgente du bureau des Nations Unies au Cameroun et qu'il soit mis fin aux exactions arbitraires dont il fait actuellement l'objet.

Pour la Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme, le Président fondateur,  
**Professeur Kapet de BANA,**  
Président d'Honneur de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme (U.I.D.H.),  
Chargé de mission en tant qu'en Ambassadeur itinérant.

Destinataires :

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Paul BIYA</li><li>- Gouvernement camerounais</li><li>- HCR CAMEROUN - HCR PARIS – GENEVE- NEW YORK</li><li>- Gouvernements africains</li><li>- Union Africaine</li><li>- Nations Unies</li><li>- Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies</li><li>- UNESCO</li><li>- Union Européenne</li><li>- PNUD</li><li>- OMS</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Presse africaine et internationale</li><li>- <u>Organisations de défense des Droits de l'Homme :</u><ul style="list-style-type: none"><li>- Observatoire des Droits de l'Homme à Yaoundé</li><li>- OS CIVILE à Kousséri</li><li>- Amnesty International</li><li>- Union Interafricaine des Droits de l'Homme (U.I.D.H.)</li><li>- Fédération Internationale des Droits de l'Homme (F.I.D.H.)</li><li>- Action des Chrétiens pour l'Abolition de la torture (A.C.A.T.)</li><li>- Human Rights Watch (H.R.W.)</li><li>- Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme (L.I.C.R.A.)</li><li>- Secours Populaire Français.</li></ul></li></ul> |
|---|--|

**COORDINATION INTERNATIONALE PERMANENTE – DELEGATION en FRANCE**

85, boulevard Saint – Michel - 75005 – PARIS - tél/fax : (+33) 143.258.050.

« Mémoire d'Afrique » : <http://africa.smol.org> Chargé de mission : Victor TOKAM : [tokamkaptu@orange.fr](mailto:tokamkaptu@orange.fr)

Correspondance nationale :

- Fondation panafricaine des devanciers, héros et martyrs : Douala- Tel : 77 67 50 46/ 99 20 09 06 – [acrpac@yahoo.fr](mailto:acrpac@yahoo.fr)
  - Observatoire des Droits de l'Homme: Yaoundé – Cameroun tél. : +237. 976.00.56 –
    - Courriel : [hdm.odh@yahoo.fr](mailto:hdm.odh@yahoo.fr) Site : [www.odh.cmonsite.fr](http://www.odh.cmonsite.fr)
    - OS-CIVILE – Organe de la Société Civile - BP. 3 Kousséri. Cameroun  
Tél. (00237) 675 06 77/602 94 07 - Cameroun. : [os\\_civile@yahoo.fr](mailto:os_civile@yahoo.fr)
  - Correspondance à Genève : Association Maison de l'Afrique à Genève (MAGE) :  
19, rue du Perron - 1204 Genève – Suisse tel : +41 22 311 26 30 +41 70 633 38 33 – mail : [info@maison-afrique-geneve.org](mailto:info@maison-afrique-geneve.org)  
Secrétariat permanent international : Anne Marie POTTIER : [africa@smol.org](mailto:africa@smol.org)

## **Correspondance du 05 février 2011**

Bonjour Mr le Président de la Ligue des droits de l'Homme.

faisant suite à l'aimable mail reçu de la part du Secrétaire de la Ligue camerounaise des droits de l'homme en date du 20 janvier dernier au sujet de l'affaire du réfugié politique THEODORE ISELEKI qui a été victime du vol de son champ de maïs à Bertoua par des hommes en uniformes et pour laquelle votre institution a marqué son accord pour lui apporter assistance en justice.

Je vous prie de trouver en annexe à la présente le fond de son dossier pendant au Parquet de Bertoua et où l'affaire est programmée pour une audience publique le 18 février.

Il est à signaler que ce champ du maïs avait été réalisé avec un micro crédit bénéficié par la victime auprès du HCR en vue de son intégration au Cameroun. Cet infortuné qui déclare subir de menaces de mort de la part de ses prédateurs craint pour sa survie et a piqué une crise d'hypertension depuis une semaine. Il est actuellement admis en soins intensifs à l'hôpital de la Croix Rouge Camerounaise.

Il y a lieu de craindre que le pire ne lui arrive lors de la tenue de cette audience pour laquelle nous sollicitons le concours de votre institution et de toutes les autres mises en copie de ce mail.

Veuillez également trouver ci-dessous un article de presse publié par le quotidien Le Germinal en vue de votre édification.

Le numéro téléphonique de THEODORE ISELEKI:  
+237. 22.623.178 / 22. 128.796

Tout en vous en remerciant d'avance.

Pasteur Evangéliste Jean Paul BWANA

Président Honoraire de la Ligue Des droits de l'Homme/ Ex ZAIRE (Rd CONGO)

## **Correspondance du 20 janvier 2011.**

BONJOUR,

Nous avons bien reçu votre message transmis au Professeur Kapet de BANA concernant l'affaire de Mr Théodore BOTOKO et souhaitons avoir tout le dossier de l'affaire pour élaborer une stratégie d'intervention efficace.

Dans cette attente, nous vous souhaitons bon courage et tenez-bon face aux détracteurs des libertés fondamentales au Cameroun.

La Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme se tient à vos côtés.

Le secrétariat

-----Message d'origine-----

De : JEANPAUL BWANA [<mailto:jpbwana@yahoo.fr>] Envoyé : mercredi 19 janvier 2011 15:41 À : [africa@smol.org](mailto:africa@smol.org); Théodore Iseleki; goden misabiko; [asadhokat@ic-lubum.cd](mailto:asadhokat@ic-lubum.cd); [asadhokin@yahoo.fr](mailto:asadhokin@yahoo.fr); George kapiamba; [courrier.auditeurs@rfi.fr](mailto:courrier.auditeurs@rfi.fr); [webmaster@rfi.prosodie.net](mailto:webmaster@rfi.prosodie.net); [fr@voanews.com](mailto:fr@voanews.com); [colette.braeckman@lesoir.be](mailto:colette.braeckman@lesoir.be); eric mwamba; [info@allafrica.com](mailto:info@allafrica.com); [commissioner@coe.int](mailto:commissioner@coe.int); [tb-petitions@ohchr.org](mailto:tb-petitions@ohchr.org) Cc : berthe ebenye; Bienvenue Croixrougecamerpromid Objet : Protection des droits de réfugiés Camerounaise

Bonjour Monsieur le Président,

Je vous adresse le présent mail pour vous soumettre le cas d'un réfugié politique congolais, Mr Théodore BOTOKO, qui a été victime d'une violation de ses droits, tel que vous aurez à le découvrir dans l'article publié à cet effet et dont lien net ci-dessous:

Il a fait un champ de Maïs à Bertoua et un homme en uniforme le lui a ravi arbitrairement et tous deux se retrouvent en justice.

Etant indigent, il n'a pas de moyens pour supporter les honoraires d'un avocat.

C'est dans ce cadre précis que je me permets de soumettre son cas à la Ligue des droits de l'homme du Camerounaise pour une assistance en justice et la défense de ses droits violés.

ARTICLE:

<http://www.camer.be/index1.php?art=11720&rub=11:1>